

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 V.369** Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie-Pape Carpentier

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'œuvre fondatrice de Marie PAPE-CARPANTIER qui crée la première école maternelle de France en 1848, située au 10 rue des Ursulines dans le 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant sa contribution cruciale à la pédagogie pour les plus jeunes enfants, qui lui valut d'être distinguée par le Ministre de l'Instruction Victor DURUY et d'être la première femme à prononcer une conférence publique à la Sorbonne ;

Considérant Marie PAPE-CARPANTIER ayant habité et enseigné pendant près de 30 ans au 10, rue des Ursulines ;

Considérant le dossier porté par l'association « Réussir l'égalité femmes-hommes », domiciliée dans 14<sup>e</sup> arrondissement, dont deux des membres du bureau – respectivement docteure ès-lettres et sciences humaines et docteure en Histoire – ont réalisé un important travail de recherche sur Marie PAPE-CARPANTIER ;

Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu que la Mairie de Paris:

- Accepte qu'une plaque commémorative soit apposée en l'honneur de Marie PAPE-CARPANTIER, sur l'immeuble du 10, rue des Ursulines.